



PERI-SCOLAIRE – Janv / Février 2018

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire

BOYNES



Cigales et Grillons

Nom du responsable légal :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : JJ / MM / AAAA

Adresse complète:
Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (à renseigner OBLIGATOIREMENT)

(7 chiffres + 1 lettre) **QF** :
(Le QF de référence pour l'année 2018 est celui de Janvier 2018)

Ecole : Maternelle : Elémentaire :

Merci de remplir pour l'année scolaire 2017 / 2018 une fiche de renseignements sanitaires.
Imprimé disponible en Mairie ou sur l'accueil péri scolaire.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h00 à 09h00		Janvier 2018										Soir de 15h45 à 19h00	
		(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)											
	Lundi 1 ^{er}	Mardi 2	Mer 3	Jeudi 4	Vend 5	Lundi 8	Mardi 9	Mer 10	Jeudi 11	Vend 12			
Matin	FERIE	Vacances		Vacances		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Soir	Vacances		Vacances		Vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Lundi 15	Mardi 16	Mer 17	Jeudi 18	Vend 19	Lundi 22	Mardi 23	Mer 24	Jeudi 25	Vend 26			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Lundi 29	Mardi 30	Mer 31										
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

Matin de 07h00 à 09h00		Février 2018									Soir de 15h45 à 19h00	
		(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
				Jeudi 1 ^{er}	Vend 2	Lundi 5	Mardi 6	Mer 7	Jeudi 8	Vend 9		
Matin				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 12	Mardi 13	Mer 14	Jeudi 15	Vend 16	Lundi 19	Mardi 20	Mer 21	Jeudi 22	Vend 23		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 26	Mardi 27	Mer 28									
Matin	Vacances		vacances									
Soir		Vacances										

✂ -----

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés

Par carte bancaire : Nom du titulaire.....

N° ||||||||||||||||||||||

Les 3 derniers chiffres au dos |||| Date d'expiration ||||

A
Le

Signature :

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Boynes, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil péri scolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

Centre Socio Culturel
 1 place de la République
 45300 BOYNES
 Tél : 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés.

De 07h00 à 09h00 et de 15h45 à 19h00 et le mercredi de 07h00 à 09h00 uniquement.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitants Boynes		Familles n'habitant PAS boynes	
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 15h45 à 17h45	Soir De 15h45 à 17h45	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 15h45 à 17h45	Soir De 15h45 à 17h45
Tranche 1 QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance	2,00 € de l'heure	5,00 € la séance
Tranche 2 QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance	2,60 € de l'heure	6,20 € la séance
Tranche 3 QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance	3,00 € de l'heure	7,00 € la séance
Tranche 4 QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance	3,60 € de l'heure	8,20 € la séance

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV

Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières